Newsletter

Session d'automne 2026

Chères collègues, chers collègues

La session d'automne est entièrement consacrée à l'examen du nouveau paquet d'accords bilatéraux avec l'UE. A partir du 28 septembre, en troisième semaine de session, le Conseil des États sera la première à examiner, trois jours durant, le paquet « **Bilatérales III »** (26.023), comportant en particulier le projet n°9 portant sur l'accord de participation de la Suisse à des programmes de l'UE, tels que Horizon Europe et Erasmus+. Après la rupture des négociations sur l'accord-cadre en 2021, la Suisse a participé pendant plusieurs années à Horizon Europe uniquement en tant que pays tiers non associé. Depuis 2025, la participation est à nouveau possible avec effet rétroactif. Pour la formation, la recherche et l'innovation, il est essentiel de garantir durablement cette association.

Le Conseil national examinera notamment deux motions de la CSEC-E, déjà adoptées par le Conseil des États, qui poursuivent un même objectif : renforcer la **Suisse comme pôle de recherche clinique**. La motion La motion 26.3510 veut améliorer l'accès des patients aux essais cliniques, tandis que la motion 26.3511 préconise un portail unique de dépôt des projets de recherche sur l'être humain. Pour maintenir la recherche dans notre pays et garantir aux patients un accès rapide aux innovations, la mise en place de conditions-cadres compétitives est d'une importance capitale. Première chambre sur le dossier, le Conseil national traite en outre la nouvelle **loi sur les opérations spatiales** (26.032), grâce à laquelle la Suisse entend tirer parti des opportunités offertes par le secteur spatial pour la science et l'économie.

A notre dernière réunion de session, nous avions mis en lumière l'impact de l'**intelligence artificielle** sur l'éducation et le marché du travail. Ce sujet reste à l'ordre du jour. En tout début de session, le Conseil des États examinera une motion de la CSEC-N déjà adoptée par la Chambre basse et qui propose à titre préventif des formations continues et des reconversions professionnelles aux personnes actives dont l'activité risque d'être modifiée ou supplantée par des bouleversements technologiques (motion 25.4414). Plutôt qu'une stratégie nationale, la CSEC-E prône à cet égard un réexamen de la collaboration actuelle entre la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux pour déterminer si les instruments existants sont efficaces et si notre système éducatif suit bien le rythme du changement ?

Les débats de cette session montrent une fois de plus à quel point les conditions-cadres de l'éducation, de la recherche et de l'innovation sont tributaires de décisions politiques. Il est donc d'autant plus important d'entretenir un dialogue fructueux entre le monde scientifique et le monde politique, comme avec l'ensemble de la population. C'est à ce thème que sera consacrée notre prochaine rencontre de session. Sous le titre **« Une science déconnectée, enfermée dans sa tour d'ivoire ? – Comment réussir à jeter des ponts vers la politique », Günther Dissertori** (de l'EPF Zurich, dont il deviendra le président à compter du 1er janvier 2027), **Luciana Vaccaro** (swissuniversities) et **Dominic Hoepfner** (Novartis) partageront leurs réflexions, traceront des pistes de réflexion et se tiendront à votre disposition pour discuter avec vous.

Notre rencontre d'automne aura lieu le jeudi 1er octobre 2026 à l'hôtel Bellevue Palace ; elle débutera, comme toujours, par un déjeuner chaud à partir de 12 h 30 et se terminera vers 14 h 30.

Nous vous invitons à retenir dès aujourd'hui cette date dans votre agenda. Inscriptions par e-mail bienvenues sous **info@pgbfi.ch**.

Cordiaux messages et bonne session !

Isabelle Chassot, Conseillère aux États, présidente du groupe parlementaire FRI

Dossiers parlementaires de la session d'automne 2026

25.4414 Mo. Stratégie pour une formation continue et une reconversion professionnelle préventives en cas de mutations structurelles et technologiques ayant une incidence sur l'emploi / 23.4078 Mo. Sollberger. Soutenir les entreprises formatrices
CE, lundi 14 septembre (deuxième lecture)

La **motion 25.4414 de la CSEC-N** requiert la mise en place d'une stratégie nationale en matière de formation continue préventive et de reconversion professionnelle des personnes actives dont les secteurs d'activité sont touchés par des bouleversements technologiques, économiques ou réglementaires. La CSEC-E reconnaît la nécessité d'agir, mais, plutôt qu'une stratégie, elle préconise d'examiner la collaboration actuelle entre la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux afin de déterminer les besoins, les groupes cibles, les compétences et le financement d'éventuelles mesures. La CSEC-E recommande l'adoption de la motion amendée par 7 voix contre 3 et 1 abstention.

Le même jour, le Conseil des États examine la **motion Sollberger 23.4078** « Soutenir les entreprises formatrices », qui préconise des allègements réglementaires et administratifs ainsi que des déductions fiscales pour ces entreprises. Là encore, par 11 voix contre 0, la CSEC-E transforme cette demande en un mandat d'examen chargeant le Conseil fédéral, en collaboration avec les partenaires de la formation, de mettre en évidence l'efficacité des différentes mesures d'allègement et de soutien.

Ces deux examens devraient créer la base de référence et de travail permettant d'affecter les moyens là où ils seront les plus profitables aux professionnels qualifiés et aux entreprises formatrices.

26.032 OCF. Loi fédérale sur les opérations spatiales
CN, jeudi 24 septembre (première lecture)

Cette nouvelle loi fédérale régit pour la première fois l'autorisation et la surveillance des opérations spatiales suisses, les questions de responsabilité et la tenue d'un registre suisse des objets spatiaux. Par ailleurs, elle transpose les traités spatiaux de l'ONU dans notre droit national. La CSEC-N propose à l'unanimité d'adopter le texte, moyennant des adaptations visant à renforcer la place scientifique : la loi doit s'appliquer expressément aux organismes de recherche ; les projets non commerciaux et d'utilité publique doivent être exonérés de redevances ; enfin l'attrait du pôle scientifique doit être prise en compte dans la fixation du montant minimal d'assurance. Des règles claires et en phase avec les développements internationaux garantissent à la recherche et aux entreprises la sécurité juridique nécessaire.

26.023 OCF. Paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) »
CE, lundi 28 septembre (débat d'entrée en matière/1er Conseil), mardi 29 et mercredi 30 septembre (examen détaillé)

Le Conseil des États est la première Chambre à examiner le paquet d'accords. Les délibérations portent sur le projet 1 et les projets 5 à 9. Le projet 9 concerne l'accord sur la participation de la Suisse aux programmes de l'Union, à savoir « Horizon Europe », « Euratom », « Digital Europe » et « Erasmus+ », sans reprise des actes législatifs de l'UE. Au vote d'ensemble, la CPE-E a adopté par 9 voix contre 3 et 1 abstention l'arrêté fédéral n° 1 visant à stabiliser les relations. L'accord sur l'électricité devrait être traité lors de la session d'hiver. Le 29 septembre, le Conseil des États examinera en outre l'initiative parlementaire de la CPE-E visant à modifier la Constitution en lien avec les accords bilatéraux III (26.425).

Le retour aux programmes de recherche et d'innovation de l'UE est un succès. La participation rétroactive aux projets Horizon est possible depuis 2025. Cet accord est un gage de sécurité juridique et de prévisibilité programmatique. En garantissant l'accès au marché unique, à la main-d'œuvre qualifiée et aux programmes de recherche, il offre à la Suisse un facteur d'implantation de premier ordre.

26.3510 Mo. CSEC-E. Améliorer l'accès des patientes et des patients aux études cliniques
CN, mardi 29 septembre (deuxième lecture)

Cette motion charge le Conseil fédéral de renforcer efficacement le recrutement des patient-e-s pour des études cliniques en Suisse, notamment en améliorant la notoriété et le caractère convivial de la plateforme d'information «HumRes». Ces études sont un outil essentiel pour introduire de nouveaux principes actifs et traitements dans la pratique médicale. Pôle doté d'une industrie pharmaceutique, biotechnologique et de technologies médicales très développées, la Suisse offre des conditions exceptionnelles à la recherche clinique. Elle doit tirer parti de ses atouts, dans l'intérêt tant des patients que des entreprises actives dans la recherche. Le Conseil des États a adopté la motion et la CSEC-N recommande à l'unanimité de faire de même.

Améliorer l'accès des patients renforce le pôle de recherche suisse et signale aux entreprises actives au plan international que notre pays est pressé d'offrir des conditions-cadres intéressantes pour la recherche clinique.

26.3511 Mo. CSEC-E. Un portail unique de dépôt des demandes portant sur des projets de recherche sur l'être humain
CN, mardi 29 septembre (deuxième lecture)

La motion demande la mise en place d'un portail numérique aux fins citées ci-dessus. Aujourd'hui, les chercheurs doivent utiliser des plateformes qui diffèrent selon l'instance concernée. Le Conseil des États a adopté la motion. Par 18 voix contre 6, la CSEC-N propose de la rejeter, arguant que dès lors qu'il s'agit de deux demandes distinctes adressées à deux autorités différentes, un portail unique ne simplifierait pas les procédures, mais entraînerait plutôt des coûts supplémentaires.

La demande de la motion demeure justifiée, car en présence de deux autorités compétentes, un accès numérique commun évite les doublons aux chercheurs. Le Conseil des États a accordé plus d'importance aux avantages qu'aux coûts et ce choix mérite également d'être soutenu au Conseil national.

Ordre du jour de la réunion du jeudi 1er octobre 2026

« Une science déconnectée, enfermée dans sa tour d'ivoire ? – Comment jeter des ponts vers le monde politique »

Jeudi 1er octobre 2026, de 12 h 30 (apéritif et déjeuner) à 14 h 30
Hôtel Bellevue Palace, Berne

Programme

Dès 12h30	**Apéritif et déjeuner**
13h20	**Accueil et introduction** par Stephan Mumenthaler, secrétaire du GP FRI
13h25	**Impulsions du monde scientifique, des universités et de l'industrie – thématique suivie d'une table ronde et d'un débat ouvert** • Günther Dissertori, recteur de l'EPF Zurich, président de l'EPF Zurich dès le 1er janvier 2027 • Luciana Vaccaro, présidente de swissuniversities • Dominic Hoepfner, directeur Genomic Sciences, Novartis Institute for Biomedical Research Modération : Christoph Nufer, associé chez Dynamics Group **Conclusion** par Stephan Mumenthaler, secrétaire du GP FRI
14h30	Clôture et réseautage

Nous nous réjouissons de vous accueillir à notre réunion de session.

N'hésitez pas à nous faire parvenir votre inscription sous info@pgbfi.ch